

Présidence du conseil des ministres

Fichier lié N°1

Mesures hygiéniques et sanitaires

- a) Se laver régulièrement les mains. Il est conseillé de mettre à disposition de tous les locaux publics, gymnases, supermarchés, pharmacies et autres lieux de regroupement des solutions hydro-alcooliques pour le lavage des mains ;
- b) éviter les contacts rapprochés avec les personnes qui souffrent d'infections respiratoires ;
- c) éviter les embrassades et de se serrer la main ;
- d) Le maintien d'une distance interpersonnelle d'au moins un mètre dans les relations sociales ;
- e) Hygiène respiratoire (éternuer et/ou tousser dans un mouchoir en évitant le contact des mains avec les sécrétions respiratoires) ;
- f) éviter l'usage en commun des bouteilles et des verres surtout durant les activités sportives ;
- g) Ne pas se toucher les yeux, le nez et la bouche avec les mains ;
- h) Se couvrir la bouche et le nez quand on éternue ou quand on tousse ;
- i) Ne pas ingérer les médicaments antiviraux et les antibiotiques sauf en cas de prescription d'un médecin ;
- j) Nettoyer les superficies avec les désinfectants à base de chlore ou d'alcool ;
- m) Mettre le masque seulement si vous suspecter d'être malade, ou lorsque vous assistez des personnes malades.